

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ PROBLÈMES RESPIRATOIRES

(Circulaire du 10-2-2021 BO n° 9 du 04 -02-2021)

Article D.351-9 du Code de l'éducation – Circulaire

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, garants de la mise en œuvre, de la lisibilité et de la communication des procédures.

Renseignements administratifs

Enfant

Nom / Prénom

Date de naissance

Adresse

Etablissement d'accueil (nom, adresse)

Assistant maternel (nom, adresse)

Responsables légaux

Lien de parenté	Nom et prénom	☎ Domicile	☎ Travail	☎ Portable	Signature
<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>
<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>

Je demande que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant, y compris ceux chargés de la restauration et à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements qui y sont prévus.

	PAI 1 ^{ère} demande	Modifications éventuelles				
Date						
Année scolaire						
Vérification annuelle obligatoire (Protocole d'urgence actualisé, ordonnance récente...)						
Modifications éventuelles						

Les responsables légaux s'engagent à fournir le matériel et les médicaments prévus et à informer le directeur de la structure, le médecin et l'infirmier de PMI en cas de changement de prescription médicale. Le PAI est rédigé dans le cadre du partage d'informations nécessaires à la mise en place. Seuls les responsables légaux peuvent révéler des informations couvertes par le secret médical.

Intervenants autour de l'enfant

Référents	Nom- Prénom	Adresse administrative / Téléphone		Signature et Date
Directeur d'établissement ou assistant maternel				
Représentant du service de restauration				
Infirmière ou PMI ou collectivité d'accueil				
Médecin coordonnateur et /ou prescripteur Dr <input type="text"/>				
Médecins spécialiste, services hospitaliers				
Autres infirmières libérales, SESSAD, Kinés etc...				

La famille est chargée de transmettre ce PAI à l'établissement d'accueil ou à l'assistant maternel. Les différents professionnels concernés signeront ce document après lecture et approbation. Ensuite, une copie de ce document sera transmise à l'Antenne médico-sociale de PMI et à l'établissement d'accueil ou l'assistant maternel. L'original sera conservé par les parents tout au long de sa validité.

CONSIGNES A APPLIQUER DANS LE CADRE D'UN PAI

En l'absence d'élément nouveau (hors changement de posologie des traitements), ce PAI sera valable pendant toute la période de l'accueil de l'enfant au sein de cet établissement ou chez l'assistant maternel, sous réserve que :

- les parents fournissent une ordonnance récente (si traitement prescrit) en début de chaque année au chef de structure ou à l'assistant maternel et que les modifications éventuelles de posologie soient indiquées sur la 1^{ère} page de ce document.

- et **que le volet « vérification annuelle obligatoire » sur la 1^{ère} page de ce document soit signé par le directeur ou le chef d'établissement, ou par l'assistant maternel.**

En cas de modifications des besoins de enfant, le médecin traitant ou spécialiste actualisera le PAI et les parents transmettront les nouveaux éléments au directeur de structure ou à l'assistant maternel qui enverra une copie signée ou à la PMI

Mesures pratiques



Médecin traitant et/ou spécialiste

NOM, Prénom

Lieu d'exercice

Spécialité

Téléphone

Mail



Les médicaments, l'ordonnance, et un double de ce PAI seront placés dans une/des trousse(s) d'urgence étiquetée(s) au nom de l'enfant fournie(s) par les responsables légaux



La date de péremption des médicaments sera régulièrement vérifiée par les responsables légaux qui assureront leur renouvellement



La/les trousse(s) d'urgence sera(ont) rangée(s) dans un endroit non accessible aux enfants et connu de toute personne susceptible d'avoir recours aux médicaments d'urgence



Le chef de structure veille à la transmission des consignes au personnel de la structure d'accueil.
Il est nécessaire que l'ensemble de l'équipe prenne connaissance de ce PAI sous format papier ou numérique

BESOINS SPECIFIQUES DE L'ENFANT

L'enfant nécessite-t-il un traitement médical quotidien ?

NON OUI

Si oui et qu'une prise médicamenteuse est à prévoir sur le temps d'accueil : fournir une ordonnance du médecin traitant et/ou du spécialiste avec prescription détaillée (posologie et horaires de prise)

Allergie avérée : NON OUI

Le ou les allergènes en cause

(En cas d'allergie alimentaire, préciser PAI spécifique)

Symptômes associés : NON OUI

Description des symptômes (eczéma, rhinite, conjonctivite...)

Aménagement(s) des conditions d'accueil :

- Pas d'animaux ou plantes dans l'espace d'accueil
- Pas d'aérosols (désodorisant, insecticide, peintures...) dans l'espace d'accueil
- Pratiquer une aération régulière des pièces
- Autre

Aménagements à l'extérieur du lieu d'accueil

- Déplacements hors lieu d'accueil possibles sous condition du respect du PAI

PROTOCOLE D'URGENCE

Nom Prénom

Date de naissance

LA TROUSSE D'URGENCE

LIEU(X) DE DEPOT DES MEDICAMENTS

COMPOSITION DE LA TROUSSE D'URGENCE

L'ordonnance détaillée pour les soins et la liste des médicaments à faire figurer dans la trousse d'urgence sera également jointe

- Broncho-dilatateur :
 - VENTOLINE Salbutamol
 - AIROMIR Salbutamol
 - Autre
- Chambre d'inhalation :
 - avec masque
 - avec embout buccal
- Corticothérapie orale :
 - SOLUPRED Prednisolone
 - CORTANCYL Prednisone
 - CELESTENE Bétaméthasone

CONDUITE A TENIR EN CAS DE CRISE

SYMPTÔMES

CONDUITE A TENIR

CRISE LEGERE

- Gêne respiratoire
- Essoufflement
- Toux sèche, répétitive, quinteuse
- rythme respiratoire accéléré
- Sifflements audibles
L'enfant se plaint de ne pas pouvoir respirer correctement

Autres signes :

- Mettre en position assise, au calme, rassurer
- Donner le traitement prescrit: (Broncho-dilatateur) :

donner bouffées, si besoin dans la chambre d'inhalation

renouveler bouffées

au bout de minutes

toutes les . minutes

Si apparition de signes de gravité

OU

Si absence d'amélioration au bout de minutes

- Signes de lutte (pincement du nez)
- Angoisse
- Agitation
- Sueurs
- Pâleur
- Lèvres bleues (cyanose)
- L'enfant économise ses gestes ou activité impossible
- L'enfant ne parle pas ou a des difficultés à parler
- Epuisement
- Somnolence
- Malaise

Autres signes :

Renouveler le traitement préconisé ci-dessus

Donner en plus :

Corticothérapie orale Posologie

Autres Posologie

Appeler sans délai le SAMU (15 ou 112)

(en précisant l'heure de début de la crise et le traitement administré)

Appeler les parents

(en utilisant une autre ligne téléphonique pour réserver l'accès téléphonique au SAMU)

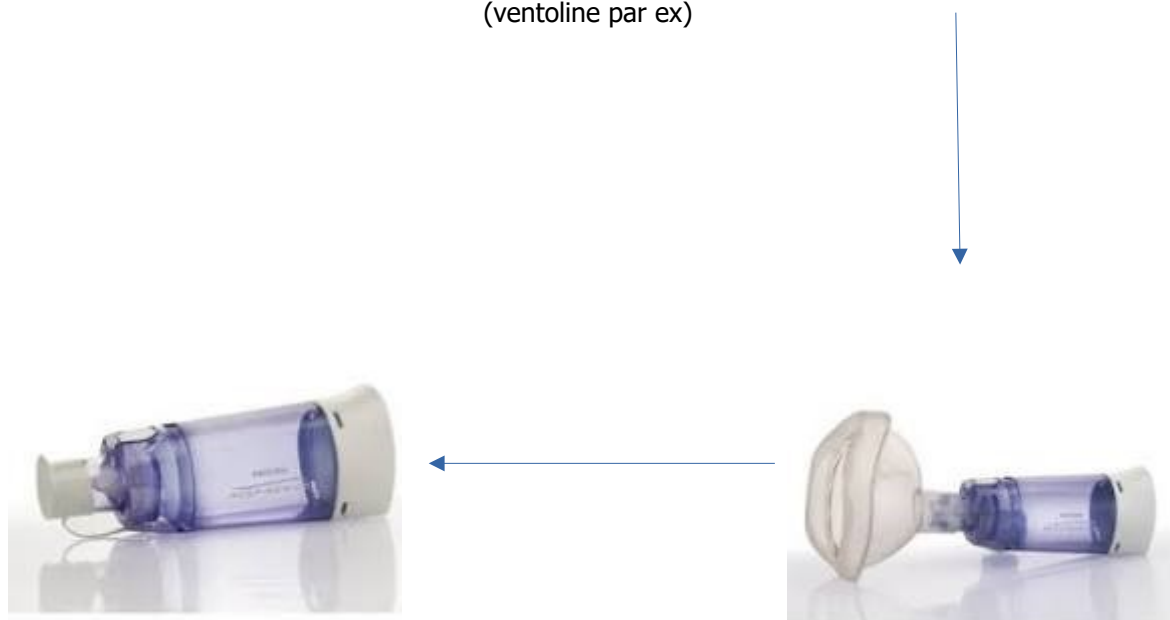
ANNEXE 1

Utilisation d'une chambre d'inhalation

Embout buccal

Zone d'insertion de l'aérosol
(ventoline par ex)

Masque



Comment administrer une bouffée de Ventoline ou un autre aérosol avec la chambre d'inhalation ?

- Agiter le flacon, ôter son capuchon et insérer le dans le logement porte-aérosol (Comme indiqué fig. 1)
- Placer le masque sur le nez et la bouche de l'enfant (veiller à ce qu'il soit appliqué doucement mais fermement pour éviter les fuites) ou l'embout buccal de la chambre directement dans la bouche de l'enfant
- Appuyer avec le pouce sur la cartouche de Ventoline pour libérer une dose de médicament dans la chambre d'inhalation.
- Laisser l'enfant respirer 10 fois tranquillement. (Matérialisé par le mouvement des valves de la chambre).

Renouveler l'opération pour chaque bouffée .
Après administration du spray, nettoyer la chambre

Comment nettoyer la chambre d'inhalation ?

- Démonter la chambre
- Laver avec de l'eau savonneuse
- Rincer à l'eau claire
- Laisser sécher à température ambiante
- Remonter la chambre en veillant à ce que les valves soient correctement positionnées. (Bien à plat pour les valves bleues du Baby haler)